



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du Club Alpin Belge, fédération francophone, d'escalade, d'alpinisme et de randonnée, ASBL, tenue le vendredi 4 juin 2021, avenue Albert 1^{er}, 129 à 5000 Namur

Les personnes nécessaires pour la gestion de l'assemblée générale sont réunies en personne au lieu de l'assemblée générale :

Président : Didier MARCHAL

Trésorier : Jean HERMANS

Vérificateur aux comptes : Christian PIRSOUL

Délégué à la gestion journalière : Geoffroy DE SCHUTTER, coordinateur

Secrétaire de séance : Marianne COUPATEZ, responsable administrative et juridique

Tous les autres participants, membres de l'association (leurs délégués sont les seuls à pouvoir voter), administrateurs et candidats administrateurs, participent à cette assemblée générale par visioconférence. Les liens nécessaires pour rejoindre la réunion ainsi que pour exprimer leurs votes leurs ont été communiqués :

- visioconférence par l'outil Teams, qui permet de :
 - * vérifier l'identité des participants
 - * et donner la parole à ceux qui le souhaitent ;
- votes par un lien Internet pour chaque vote, communiqués en séance.

Les documents utiles pour la réunion ont été mis à disposition des participants sur le Site Internet de l'association.

La liste des membres effectifs et de leurs délégués, présents ou représentés, est annexée au présent procès-verbal : **annexe 1**.

Les procurations sont jointes à cette liste.

Le nombre total des voix s'élève à 102. Le nombre des voix présentes ou représentées s'élève à 55.

Après vérification des procurations, le Président, Didier MARCHAL, ouvre la séance à 19h00.

1. membres d'honneur :

En application de l'article 8B des statuts les personnes physiques qui sont restées membres du Club Alpin Belge pendant 50 ans sans interruption depuis qu'elles ont atteint l'âge de 18 ans deviennent membre d'honneur.

Cette année le Club Alpin Belge a le plaisir d'accueillir cinq nouveaux membres d'honneur, soit :

BAGUET Paul

DEMAN Jean-Pierre

GOOR Freddy

RACOT Pol

ROUSSEAU Michel

Approuvé à l'unanimité.

2. approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 2020

Le procès-verbal de cette assemblée générale a été communiqué aux membres de l'assemblée.

Personne ne souhaite poser de questions ou faire des remarques.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. présentation des cercles dont la candidature pour devenir membre de la fédération a été acceptée par le Conseil d'administration depuis la dernière assemblée générale :

EVASIONS VERTICALES

ESCALADE ET FUTUR

LES GECKOS DES COLLINES

TREK A TOUT

CAP EXPE

Il est rappelé à l'Assemblée que les candidatures des cercles qui souhaitent devenir membres de la fédération sont envoyées au Conseil d'administration qui statue mais que l'Assemblée Générale peut, à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées, mettre fin à l'affiliation de ce cercle comme membre effectif de la fédération (article 11 des statuts).

Le Président demande à l'assemblée si certains souhaitent que l'on remette en cause ces nouvelles affiliations de cercles.

Personne n'est présent pour présenter ces cercles, ce que certains membres de l'assemblée regrettent. Joceline BÜKI propose qu'ils se présentent à l'assemblée extraordinaire prévue en automne : ils y seront invités.

Geoffroy DE SCHUTTER les présente succinctement.

Pour le moment personne n'exprime le souhait de mettre fin à ces affiliations et le vote n'est pas estimé nécessaire à ce sujet à cette Assemblée.

4. rapport du président

Présentation par Didier MARCHAL de faits marquants de l'année écoulée.

Annexe 2

5. rapport de la direction et de l'équipe sur l'année 2020 et les perspectives 2021

Présentation par Geoffroy DE SCHUTTER du rapport qui a été communiqué aux membres de l'assemblée.

Annexe 3

Les membres de l'assemblée ne souhaitent pas poser de questions

6. rapport sur les comptes 2020

Le Trésorier, Jean Hermans, résume les comptes 2020 : *annexes 4.1 et 4.2* (comptes format BNB et format FWB), qui ont été communiqués aux membres de l'assemblée.

Geoffroy DE SCHUTTER donne ensuite une explication par département.

Un membre pose une question sur le boni ou mali de cet exercice comptable : il est précisé que l'exercice seul est en boni d'environ 20.000 € mais que, d'une part, l'ADEPS a récupéré en 2020 une somme de 20.000 € qui aurait été payée indûment antérieurement et que, d'autre part, par prudence il a été provisionné une petite somme de frais qui pourrait ne pas être subsidiables. Le résultat comptable est ainsi légèrement déficitaire.

Geoffroy DE SCHUTTER remercie chaleureusement le Trésorier, Jean HERMANS, pour tout son travail, sa très grande implication et son expertise ; il est actuellement aidé de plus en plus par Eveline THOMAS, la comptable de l'association.

7. rapport du vérificateur aux comptes

Christian PIRSOUL, expert-comptable, présente son rapport et constate notamment que les comptes sont conformes aux nouvelles dispositions applicables aux sociétés et associations : *annexe 5*
Personne ne souhaite intervenir.

8. approbation des comptes

Les comptes de l'année 2020 sont approuvés à l'unanimité :

- sous le format Banque Nationale Belge
- et sous le format de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 novembre 2011,

les deux documents ayant été communiqués aux membres de l'assemblée.

9. décharge au vérificateur aux comptes

Personne ne désire intervenir.

Décharge est donnée au vérificateur aux comptes à une très large majorité.

10. présentation du budget 2021

Geoffroy DE SCHUTTER présente le budget de l'année en cours, qui a été communiqué aux membres de l'assemblée.

Ce budget, est en fait à l'équilibre, avec un très léger boni, insignifiant vu le montant global du budget.

Réponses aux questions de Luc CHEVALIER :

a/ Comme certaines cotisations se rapportent à une période qui s'étale sur deux années, une partie des cotisations payées en 2020 est reportée à 2021.

b/ Il n'y a pas de budget prévu pour un projet d'aménagement du terrain de l'ancien « Chamonix » à Freÿr, acquis par la fédération il y a quelques années car, à ce jour, les moyens pour faire avancer ce projet n'ont pas encore été trouvés. Il est espéré qu'il puisse avancer dans les prochains mois. L'intervenant demande de le prévoir au budget de 2022.

c/ L'aménagement de Chokier nécessite du travail et des investissements mais la fédération ne prévoit aucun budget spécifique : il apporte du matériel et défraie les bénévoles mais cela entre dans le budget global de gestion des rochers. Il y a, par ailleurs, un appel aux dons par crowdfunding.

11. approbation du budget

Le budget de l'année 2021 est approuvé à l'unanimité : *annexe 6*.

12. décharge aux administrateurs

Geoffroy De Schutter met en évidence l'importance de leur travail, travail parfois ingrat avec quelques heures par mois sur les points stratégiques mais beaucoup d'autres points sur lesquels ils n'ont pas tous les éléments.

Le Président demande aux membres de l'assemblée de donner décharge aux administrateurs. Décharge est donnée aux administrateurs à une très large majorité.

13. élection d'administrateurs :

Administrateurs(trices) démissionnaires ou sortants et ne se représentant pas pour un nouveau mandat :

BERTHE ERIC, domicilié Rue des Gamelles 45 à 6741 VANCE

DELCOIGNE Florian, domicilié avenue Eléonore, 21 à 1150 Woluwe-Saint-Pierre

LAMBERTY André, domicilié Champ des Alouettes 5 à 4557 Fraiture

LERUITTE Fabienne, domiciliée rue Albert Pirson 4 à 4540 Jehay

Candidatures :

Administrateur sortant et rééligible :

MARCHAL Didier

Nouveaux(elles) candidat(e)s administrateurs(trices) :

EYLENBOSCH Arthur

ROOBAERT Alyzée

VAN YPERSELE Raphaël

Geoffroy DE SCHUTTER rappelle les règles légales et statutaires

Tous les candidat(e)s sont éligibles.

14. désignation du vérificateur aux comptes pour les comptes de l'année 2021

La désignation du vérificateur aux comptes est une décision annuelle de l'Assemblée Générale.

Christian PIRSOUL est prêt à accepter la reconduction de son mandat.

Christian PIRSOUL est désigné à une très large majorité.

15. résultat de l'élection des administrateur(trice)s

Modalités de vote :

Le lien vers le bulletin de vote électronique et anonyme a été transmis en cours de séance aux personnes disposant d'une voix délibérative.

S'il n'y a pas plus de candidats que de places disponibles (ce qui est le cas cette année), les candidats sont élus à la majorité absolue des voix présentes ou représentées. Les votes nuls, blancs ainsi que les abstentions ne sont pas pris en compte pour le calcul des majorités.

Vote :

Il est constaté que 57 votes ont été émis alors que le nombre de voix présentes et représentées s'élève à 55.

Cependant il n'est pas nécessaire de recommencer ce vote car ces 2 voix supplémentaires n'ont eu aucune influence sur le résultat vu les majorités obtenues.

Les candidat(e)s sont élu(e)s en qualité d'administrateurs(trices), soit :
MARCHAL Didier, domicilié rue du Fayt 9 à 1370 Dongelberg, élu à une large majorité,
EYLENBOSCH Arthur, domicilié rue du Trichon, 96 à 1457 Wahlin, élu à l'unanimité,
ROOBAERT Alyzée, domicilié rue du Trichon, 96 à 1457 Wahlin, élue à l'unanimité,
VAN YPERSELE Raphaël, domicilié La Place 1, 1325 Chaumont-Gistoux, élu à l'unanimité.

En conséquence le conseil d'administration est constitué comme suit :

- BERIAUX Daniel, domicilié avenue des Traquets 122 à 1150 Bruxelles,
- BÜKI Joceline, domiciliée rue du Pont Marion, 21 à 6032 Mont-sur-Marchienne,
- DAINVILLE Thierry, domicilié avenue Paul Terlinden, 11/001 à 1330 Rixensart,
- EYLENBOSCH Arthur, domicilié rue du Trichon, 96 à 1457 Wahlin,
- GONDA Freddy, domicilié rue Sur-les-Roches 17 à 4540 Amay,
- GREBEUDE Nick, Thierry, domicilié rue des Buissons, 74 à 4000 Liège,
- GYLING Michelle, domiciliée rue du Moulin, 33 à 5670 Mazee-Viroinval,
- HERMANS Jean, domicilié rue Cervantès 6/14 à 1190 Bruxelles,
- LEFRANCOIS Yann, domicilié rue Charles Jaumotte 134 à 1300 Limal,
- MARCHAL Didier, domicilié rue du Fayt 9 à 1370 Dongelberg,
- RAYMAEKERS Yves, domicilié avenue des Sept-Bonniers 252 à 1190 Bruxelles,
- ROOBAERT Alyzée, domicilié rue du Trichon, 96 à 1457 Wahlin,
- VAN YPERSELE Raphaël, domicilié La Place 1, 1325 Chaumont-Gistoux.

16. mise à l'honneur des administrateur(trice)s qui cessent leur fonction

Par Didier MARCHAL, remerciements et à bientôt j'espère :

BERTHE ERIC
DELCOIGNE Florian
LAMBERTY André
LERUITTE Fabienne

Le résultat des votes électroniques est annexé au présent procès-verbal : **annexe 7**.

La séance est clôturée à 21h10.

Signatures :

Didier MARCHAL, Président

Jean HERMANS, Trésorier